

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Le seize juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 08 juillet 2026

PRESENTS :

BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) MARIN Justine (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) DALLERY Bernadette (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI) LAVAL Benoît (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Eliane (CCVAI) VAGINAY Ludovic (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

JUNET Yannick (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) représentée par GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) représenté par DALLERY Bernadette (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI) représenté par VEILLAS Vincent (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Institution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026

Date de reception de l'AR: 21/07/2026

042-244200614-DE2026_1607_06-DE

A G E D I

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A, qui prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Aix et d'Isable est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'institution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs afin de permettre son installation et son fonctionnement dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;

Considérant que la CIID est compétente en matière d'évaluation des locaux professionnels, des biens divers et des établissements industriels, en substitution des commissions communales des impôts directs pour ces catégories de locaux ;

Considérant que la commission est composée du Président de la Communauté de Communes ou de son représentant, président de droit, ainsi que de dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de quarante contribuables proposés par le Conseil communautaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

ARTICLE 1 ; DECIDE d'instituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Val d'Aix et d'Isable.

ARTICLE 2 : PRECISE que cette commission sera composée conformément aux dispositions de l'article 1650 A du Code général des impôts.

ARTICLE 3 : VALIDE la liste des quarante contribuables jointe en annexe de la présente délibération

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 16/07/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 20/7/26
et de la publication le : 20/7/26*
Le Président,

Date de transmission de l'acte: 20/07/2026
Date de reception de l'AR: 21/07/2026
042-244200614-DE2026_1607_06-DE
A G E D I